A-33/1038^{e}/820

PROJET PRÉSENTÉ À LA COMET
19 AVRIL 2011

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

PROTOCOLE

Version Avril 2011

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

1. Mission et orientations de la formation à l'Université de Montréal 4
2. But et objectifs de l'évaluation périodique des programmes d'études 7
3. Principes généraux 8
4. Calendrier 9
5. Critères et indicateurs de qualité 10
6. Programmes ciblés 13
7. Rôles et responsabilités des instances dans l'évaluation des programmes 15

Introduction

Aucune université ne peut aujourd'hui négliger d'examiner ses offres de formation. Dans cette optique, l'implantation d'un processus d'évaluation des programmes d'études à l'Université de Montréal s'impose comme une nécessité. Notre institution, guidée par ses grandes orientations en matière de formation, doit s'assurer que la qualité de ses programmes reçoit la même attention qu'elle accorde à la conduite de la recherche.

Dans sa « *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants »* appelée la Politique de la CREPUQ, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, stipule que :

> Le but fondamental du processus d'évaluation périodique est d'améliorer la qualité et d'accroître la pertinence des programmes que dispensent les établissements universitaires du Québec, à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'études, dans une perspective de développement (CREPUQ, 2001)[1].

La politique rappelle que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, tous doivent se doter d'un protocole d'évaluation. Celle-ci doit satisfaire aux exigences de qualité et de pertinence que l'on doit attendre d'une telle politique.

Les universités québécoises ont mis en application, durant les années 1990, des politiques institutionnelles d'évaluation de leurs programmes en conformité avec la politique cadre de la CREPUQ. Elles sont attentives, depuis ce temps, à l'amélioration de leurs politiques et de leurs processus. Pour sa part, l'Université de Montréal avait intégré l'évaluation des programmes à son protocole d'évaluation des unités. Après l'expérience de deux cycles complets d'évaluation des unités, elle axera dorénavant plus directement le processus vers l'évaluation des programmes d'études. Cette démarche favorisera ainsi une réflexion dynamique permettant d'évaluer plus spécifiquement la qualité et la pertinence de nos programmes.

[1] CREPUQ (2001). *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*. Montréal : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (adoptée en mars 1991, révisée en décembre 1994 et en septembre 2000).

1. Mission et orientations de la formation à l'Université de Montréal

Notre tradition : une histoire longue… et une présence forte

L'Université de Montréal est le produit d'une longue histoire qui a façonné le développement de ses programmes d'études. À ce chapitre, notre institution s'appuie sur une solide tradition et une habitude des ajustements nécessités par le développement rapide des savoirs et par les besoins sans cesse changeants de la société. Les années de service de notre institution lui ont permis d'exercer une présence forte dans tous les grands domaines de formation, qu'ils relèvent des arts et des lettres, des humanités et des sciences sociales, des sciences naturelles ou des sciences de la santé. L'importance actuelle de ses effectifs professoraux et étudiants confirme l'attrait que l'Université de Montréal continue d'exercer comme haut lieu d'acquisition et de transmission de connaissances et de développement des compétences professionnelles dans toute l'étendue de son campus et dans ses nombreuses ramifications au sein du tissu urbain.

Notre offre de programmes : une vaste panoplie

L'expérience et l'expertise de l'Université de Montréal s'appliquent à un très large éventail de programmes que seules les très grandes institutions possèdent la capacité d'offrir. La majorité des formations disciplinaires dispensées à l'Université de Montréal comprend des enseignements aux trois cycles, consacrés à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée ou à la formation professionnelle, dispensés dans une grande variété de formats : programmes longs, menant à la diplomation et programmes courts, assurant un rehaussement des formations spécialisées ou répondant à des besoins de formation continue. Cette amplitude suppose des contextes et des pratiques de formation stimulants par leur diversité : elle inclut notamment le laboratoire et ses équipements (universitaire, hospitalier, industriel), de même que les divers milieux de formation ou de stage dans la communauté. L'Université de Montréal continuera d'inventer des modes originaux et souples pour répondre aux grands impératifs de la formation universitaire que constituent l'arrimage entre la recherche et l'enseignement, le rapport étroit à maintenir entre l'acquisition des connaissances et le développement de compétences de haut niveau.

Nos disciplines dans tous leurs états

L'Université de Montréal couvre à peu près toutes les disciplines que peut offrir une institution de grande envergure. Dans cette distribution des champs de savoir, l'histoire a laissé ses traces, certains domaines résultant de dérivations au sein d'ensembles plus anciens, d'autres émergeant de questionnements épistémologiques ou de besoins sociaux plus récents. Au fil de toute cette activité

arborescente, où les liens d'affinité n'excluent pas les rapports de rivalité, les traversées et les croisements demeurent fréquents. Dans la configuration propre à nos divers programmes disciplinaires, des espaces ont été traditionnellement aménagés pour assurer au moins un minimum de passages à d'autres territoires sous forme de cours à option ou de cours au choix dans d'autres disciplines. Des modes de combinaison et d'hybridation plus systématiques ont aujourd'hui tendance à apparaître : programmes articulant les majeurs et les mineurs, les micro et les macro formations; programmes bi, multi et interdisciplinaires qui gagnent progressivement tous les niveaux de diplomation. L'interdisciplinarité semble poser à la fois le défi le plus intéressant et une difficulté permanente en termes de programmes de formation à l'Université de Montréal. Si les trajectoires intellectuelles et professionnelles des professeur(e)s-chercheur(e)s les amènent régulièrement à des tribunes d'échanges où l'interdisciplinarité constitue la norme, si la conduite de la recherche favorise les regroupements d'individus provenant de divers horizons de savoir, développer et maintenir de véritables programmes interdisciplinaires n'apparaît pas encore comme un processus naturel dans une structure académique et gestionnaire qui maintient les silos disciplinaires et qui se trouve généralement en manque de ressources. L'effort à ce chapitre, nécessite là comme ailleurs une concertation étroite entre tous les intervenants et à tous les échelons de l'Université.

Notre identité en contexte d'altérité : l'interculturel et l'international

Institution de langue française, située dans une grande métropole multiculturelle établissant des liens d'échange avec trois autres institutions de haut savoir qui partagent le même territoire urbain, l'Université de Montréal voit ses programmes appelés à des formes d'ouverture dont certaines sont depuis longtemps intégrées, alors que d'autres n'attendent que l'occasion de se développer. La reconnaissance et la rencontre de l'autre s'effectuent selon des modalités fort variables. Pour certains, elle consiste simplement à reconnaître le relativisme culturel et historique de savoirs que l'on a eu trop tendance à considérer comme objectifs et universels; pour d'autres, elle répond à la nécessité d'offrir des services adéquats à une population de plus en plus diversifiée ou de bien arrimer la culture de l'université avec celle des divers milieux partenaires où s'effectue une partie des formations offertes. L'ouverture culturelle se manifeste de diverses manières au sein des programmes : ajout de nouveaux contenus d'enseignement, adoption de nouvelles perspectives, de nouveaux questionnements, de nouvelles méthodes et de nouvelles pratiques. L'importance des études supérieures à l'Université de Montréal a pour conséquence un accroissement des populations étudiantes qui nous viennent d'ailleurs avec ou sans projet d'implantation dans notre société. Cette présence constitue un enrichissement et un défi dont les programmes doivent de plus en plus tirer parti. Il faut enfin considérer toutes les formes de circulation qui amènent nos propres effectifs, professoraux et étudiants, à séjourner à l'extérieur du pays pour un laps de temps plus ou moins long :

échanges, cotutelles, études postdoctorales, etc. À ceci s'ajoute depuis récemment, et la tendance est appelée à s'accentuer, l'exportation de nos programmes vers l'extérieur ou l'offre conjointe de programmes avec des partenaires internationaux. Voilà un autre domaine où les unités de formation peuvent rarement agir seules et où la synergie institutionnelle dans son ensemble doit être activée.

Nos défis communicationnels

En filigrane de toute la richesse, de toute la complexité et de tout le potentiel que nous venons d'évoquer, les programmes de formation à l'Université de Montréal s'inscrivent dans un contexte où l'information circule et la communication s'effectue à une vitesse sans précédent, dans un réseau qui englobe désormais l'ensemble de la planète. Les programmes doivent emboîter le pas en s'assurant que les étudiant(e)s puissent acquérir les compétences liées à l'utilisation de l'information de même que les habiletés communicationnelles, à la fois techniques, langagières et rédactionnelles. À ce chapitre, les programmes rencontrent certaines limites : il se peut que le degré de compétence attendu à l'entrée n'ait pas été atteint dans les formations antérieures; la provenance de plus en plus diversifiée de nos effectifs étudiants pose aussi des défis particuliers en termes de communication. Les programmes de formation doivent donc ici encore recevoir un appui qui dépasse leur cadre particulier d'intervention (programmes de langues, cours/séminaires d'habiletés transversales incluant la participation des bibliothèques, du centre de communication écrite, du centre de soutien aux études et de développement de carrière, etc.).

Le processus d'évaluation nous offre un moment d'arrêt et de réflexion pour bien saisir la complexité de nos programmes d'études, les paradoxes et les défis qu'ils posent. La dynamique mise en place par la démarche d'évaluation suppose que l'on ne se contente pas de saisir l'état des lieux; elle appelle au contraire à ouvrir des perspectives de développement multiples et diversifiées.

2. But, objectifs et avantages attendus de l'évaluation périodique des programmes d'études

Nous présentons ici le but visé par l'évaluation des programmes d'études, les objectifs ciblés et les avantages attendus du processus d'évaluation.

But visé

Assurer et améliorer la qualité et la pertinence des programmes d'études dans la perspective plus globale de leur développement.

Objectifs

- Identifier les forces et les aspects à améliorer dans les programmes.
- Éclairer la prise de décisions relatives aux programmes, tant au niveau des unités qu'au niveau institutionnel.
- Favoriser l'intégration dans les programmes des orientations institutionnelles de la formation.
- Soutenir le développement des programmes.

Avantages attendus

Le processus d'évaluation des programmes permettra notamment de :

- Réaffirmer notre volonté d'excellence de la formation par une démarche systématique d'analyse de nos programmes mobilisant toutes les ressources qui contribueront à améliorer les enseignements et les apprentissages.
- Donner un sens à l'évaluation en amenant les unités à identifier des préoccupations associées au contexte de leur programme (ex. : occasion à saisir, implantation d'un nouveau programme compétiteur).
- Disposer d'informations aidant à prendre des décisions stratégiques pour optimiser les programmes.
- Mieux faire face à l'évolution de la société et des disciplines en répondant de façon appropriée aux nouveaux besoins de formation.
- Mieux positionner nos programmes dans un contexte d'offre de formation aux niveaux local, national et international.
- Favoriser l'instauration d'une culture d'évaluation continue de tous les programmes.
- Tenir compte des recommandations identifiées lors de l'évaluation dans le processus de planification institutionnelle.
- Répondre au souci d'imputabilité en faisant état de la pertinence et de la qualité de nos programmes.
- Valoriser l'enseignement et la formation à tous les cycles et donner la parole aux principaux intéressés que sont les professeurs, les chargés de cours et autres enseignants ainsi que les étudiants.

3. Principes généraux

L'évaluation périodique des programmes d'études se base sur des principes généraux que l'Université de Montréal considère comme des fondements à sa politique en conformité avec sa mission et ses orientations institutionnelles.

- L'évaluation périodique d'un programme d'études vise à évaluer sa qualité et sa pertinence afin de mieux encadrer son évolution.
- Le protocole d'évaluation donne des balises pour encadrer l'évaluation périodique de tout programme d'études. Il permet ainsi d'assurer la cohérence de l'ensemble du processus. Cependant, le protocole doit être appliqué avec souplesse de façon à ce qu'il puisse s'adapter à la situation particulière de chaque programme (enjeux spécifiques, décisions particulières à prendre, soumission à un processus d'agrément, etc.).
- La démarche d'évaluation est rigoureuse et crédible. Sa légitimité repose notamment sur des données valides et pertinentes ainsi que sur le jugement externe de personnes reconnues dans leur domaine disciplinaire.
- Les ressources des unités, pour les fins de cette évaluation, sont examinées dans la perspective de leur contribution à la qualité des programmes.
- L'évaluation doit être menée dans le respect des principes et des règles déontologiques habituelles (absence de conflits d'intérêt, respect de l'anonymat, confidentialité des avis, des commentaires ou des données nominales).
- L'évaluation périodique vise les programmes d'études dans l'ensemble de leurs composantes sans porter de jugement à caractère nominatif.
- Le processus doit favoriser la consultation et la participation des divers groupes de personnes touchées par les programmes évalués tout en tenant compte de la faisabilité de la démarche.
- Le processus d'évaluation doit être mené avec un souci d'efficience dans son déroulement et dans ses effets.
- Le processus doit intégrer à la perspective des responsables du programme, les visions facultaire et institutionnelle.
- Le processus est transparent et s'accompagne de la diffusion publique d'une synthèse des dossiers d'évaluation.

4. Calendrier

Tous les programmes de grade qui ne sont pas sous agrément auront été évalués une première fois au cours d'un premier cycle de sept années (2007-2014). Par la suite, l'évaluation devra respecter un cycle maximal de dix ans, de telle sorte que chaque programme sera réévalué au plus tard dix années après la première évaluation. Il sera possible d'ajuster le moment de l'évaluation périodique d'un programme spécifique ou d'un regroupement de programmes lorsque les circonstances l'exigent, par exemple si l'unité ou la Faculté en fait la demande, si un organisme d'agrément le recommande ou s'il survient un problème ou des changements imprévus et importants touchant le programme, les effectifs étudiants ou l'unité responsable.

Le calendrier de l'évaluation des programmes est établi par le Vice-rectorat aux affaires académiques en concertation avec les doyens des Facultés qui doivent proposer une planification globale pour tous les programmes à évaluer ainsi que les raisons expliquant le regroupement de programmes distincts dans une même opération. Ils doivent valider annuellement cette planification en indiquant les programmes qui seront soumis à une évaluation au cours des deux années suivantes. Ce calendrier d'évaluation est acheminé au vice-rectorat qui le dépose à la Commission des études.

La préparation du calendrier d'évaluation des programmes devrait tenir compte de facteurs tels que :

- la répartition équilibrée des évaluations à réaliser pendant la période initiale de sept ans ou pendant le cycle subséquent de dix ans;
- la nécessité de procéder rapidement à l'évaluation de programmes spécifiques;
- le délai écoulé depuis l'évaluation précédente;
- la concertation entre les unités ou les institutions qui sont responsables conjointement d'un même programme;
- l'évolution du programme lui-même, comme l'instauration imminente ou récente de modifications majeures.

5. Critères et indicateurs de qualité

L'évaluation des formations repose sur des critères associés à la qualité et à la pertinence des programmes d'études. L'institution verra à fournir des indicateurs permettant d'éclairer le jugement à porter.

Critères

- **Qualité du programme**

Évaluer la qualité du programme réfère à sa valeur intrinsèque. Les objets plus spécifiques de cette évaluation sont associés aux diverses composantes du programme. Il s'agit donc d'examiner les aspects suivants :

- **La formation offerte**

  - Contenus et organisation du programme
  Objectifs clairs et visant un niveau intellectuel ou professionnel approprié au programme et au niveau d'études; cohérence de la structure en termes de l'organisation des cours obligatoires et optionnels et du cheminement proposé afin de favoriser le développement des apprentissages visés; contenus à la fine pointe des connaissances.

  - Fonctionnement du programme et approches pédagogiques
  Activités d'enseignement et interactions professeur-étudiants favorisant le développement des apprentissages; approches, outils et innovations pédagogiques permettant d'assurer la qualité de la formation; modalités d'encadrement et d'évaluation appropriées; processus efficaces de gestion et de suivi du programme.

- **Les effectifs étudiants et les conditions d'admission**
  Conditions d'admission et, s'il y a lieu, de sélection**,** qui sont adéquates par rapport aux exigences du programme; évolution des effectifs étudiants démontrant la capacité d'attraction et de rétention du programme.

- **Les ressources humaines, matérielles et financières**
  Évolution des ressources humaines assurant une masse critique suffisante et les qualifications requises pour offrir une formation de qualité et un encadrement adéquat; s'il y a lieu, collaboration avec des établissements afin d'assurer la qualité de la formation pratique (stages, internats, etc.); contribution des activités de recherche des professeurs à la formation des étudiants; soutien pédagogique et technologique offert aux professeurs, chargés de cours et autres

enseignants; participation de ces derniers à des activités de formation pédagogique; personnel de soutien à la gestion académique, aux laboratoires d'enseignement; ressources matérielles adéquates et accessibles telles que l'équipement et le soutien informatique, les ressources des bibliothèques, les laboratoires, etc.; soutien financier adéquat offert aux étudiants pour les cycles supérieurs.

- **Les résultats et les effets**
  Efficacité de la formation en termes d'apprentissages effectués par les étudiants, en terme de diplomation et en terme de persévérance aux études; satisfaction des étudiants, des diplômés, des professeurs, des chargés de cours et des autres enseignants, des employeurs; facilité d'insertion sur le marché du travail en lien avec la formation; etc.

➢ **Pertinence du programme**

Évaluer la pertinence du programme réfère à la valeur contextuelle du programme. On distingue généralement quatre aspects.

- **Pertinence académique**
  Adéquation du programme aux développements de la discipline ou du champ d'études;

- **Pertinence institutionnelle**
  Contribution du programme à la mission de l'institution et de la faculté; prise en compte des orientations institutionnelles de la formation dans le programme; articulation aux autres programmes de l'institution;

- **Pertinence interuniversitaire**
  Apport pertinent et spécificité du programme par rapport aux programmes comparables des autres universités nationales et, le cas échant, internationales;

- **Pertinence sociale**
  Adéquation du programme aux besoins de la société et du marché du travail.

D'autres critères pourront être considérés en fonction des spécificités du programme.

Indicateurs

Certains indicateurs, préparés par le Bureau de recherche institutionnelle (BRI) et, au besoin, par d'autres services de l'Université, seront transmis et expliqués par les professionnels de la planification et du BRI aux responsables de l'autoévaluation afin qu'ils aient accès à des informations de base recueillies de façon uniforme et rigoureuse. Ces données quantitatives constituent un soutien au travail d'analyse et de jugement à

effectuer par les membres du comité d'autoévaluation. Ces indicateurs porteront notamment sur les aspects suivants :

- **Indicateurs relatifs aux étudiants**
  - Demandes d'admission et d'inscriptions, diplomation et persévérance aux études, durée des études;
  - Caractéristiques des effectifs étudiants (âge, sexe, nombre d'étudiants internationaux);
  - Financement des étudiants des cycles supérieurs;
  - Réponses aux questions de la relance des diplômés (satisfaction par rapport au programme, insertion sur le marché du travail, adéquation formation-emploi, développement et utilisation d'habilités ou de compétences reliées aux orientations de la formation, poursuite des études et lien avec le programme).

- **Indicateurs relatifs aux ressources humaines**
  - Évolution des ressources humaines enseignantes;
  - Adéquation entre les expertises des professeurs, chargés de cours et autres enseignants et les spécialités requises pour offrir les programmes;
  - Évolution du personnel d'administration et de soutien.

- **Indicateurs relatifs aux ressources matérielles**
  - Caractéristiques des laboratoires et des salles de classe;
  - Ressources informationnelles mises à la disposition des étudiants.

- **Indicateurs relatifs à l'enseignement** (données compilées par les SSE)
  - Données agglomérées et non-nominatives issues de l'évaluation, par les étudiants, des prestations d'enseignement offertes dans le cadre d'un programme.

Il est à noter que l'autoévaluation va au-delà de l'examen des indicateurs fournis par l'institution et devra être complétée par d'autres informations issues des unités, notamment le coût du matériel pédagogique exigé aux étudiants. À cet égard, le guide d'évaluation fournira une liste des informations utiles à recueillir avant de procéder à l'autoévaluation.

6. Programmes ciblés

L'évaluation périodique doit viser chacun des programmes de grade offerts à l'Université de Montréal comme le demande la *Politique de la CREPUQ relative à l'évaluation périodique des programmes existants*. Les programmes de diplômes et de certificats peuvent aussi faire l'objet d'une évaluation périodique, avec des ajustements au besoin.

Pour alléger le processus, l'unité peut procéder à l'évaluation simultanée de plusieurs de ses programmes, par exemple en regroupant dans un même dossier d'évaluation l'ensemble des programmes d'une même discipline ou plusieurs programmes apparentés. Il faut alors s'assurer que le processus d'auto-évaluation demeure faisable et puisse se baser sur des affinités disciplinaires entre les programmes.

De manière plus spécifique :

- Tous les programmes de baccalauréat et de doctorat de 1er cycle qui ne sont pas sous agrément externe sont soumis à l'évaluation :

    - Les programmes de grade du premier cycle relevant d'une seule unité : département, école, institut ou faculté non départementalisée. Ces programmes peuvent être évalués individuellement ou regroupés avec d'autres programmes s'ils partagent avec eux des cours et des objectifs communs. Il est aussi possible de les évaluer en même temps que les programmes offerts par la même unité aux études supérieures, tel qu'indiqué plus loin.

    - Les programmes de baccalauréat relevant de la direction d'une faculté départementalisée. Ces programmes peuvent être évalués individuellement ou regroupés avec d'autres programmes de 1er cycle, s'ils partagent avec eux des cours et des objectifs communs. Les baccalauréats bidisciplinaires ou pluridisciplinaires peuvent être évalués individuellement ou regroupés avec d'autres programmes de même type ou regroupés avec les programmes de 1er cycle disciplinaires dont ils sont issus. Dans ce dernier cas, ils doivent faire l'objet d'un examen suffisamment distinct pour que l'évaluation donne lieu à des conclusions qui les concernent spécifiquement.

- Les programmes de premier cycle de moins de 90 crédits ne sont normalement pas soumis à l'évaluation périodique. Cependant, à titre exceptionnel, si le doyen le recommande, ces programmes peuvent faire l'objet d'une évaluation. De même, les programmes des études supérieures qui ne sont pas des programmes de grade (DES, DESS, attestation) ne sont soumis qu'à titre exceptionnel à l'évaluation

périodique. Les certificats offerts par la Faculté d'éducation permanente doivent faire l'objet d'une évaluation périodique.

- Aux études supérieures, les programmes de grade de 2e et 3e cycles sont soumis à l'évaluation périodique.

    - Les programmes de maîtrise et le programme de doctorat qu'offrent une même unité (département, école, institut ou faculté non départementalisée) devraient être regroupés pour les fins de l'évaluation périodique. Ils peuvent aussi être regroupés avec les programmes de 1er cycle, si tous ces programmes se situent dans un continuum de formation et partagent un même intitulé disciplinaire.

- L'évaluation périodique des programmes de grade qui reçoivent l'agrément d'un organisme externe n'est habituellement pas requise. Pour ces programmes, les rapports d'agrément font l'objet d'une analyse comparative du processus et du contenu de l'agrément par rapport aux exigences de l'évaluation périodique. Suite à cette analyse, le vice-rectorat aux affaires académiques pourrait demander, s'il y a lieu, de procéder à la réalisation d'un rapport complémentaire.

- L'évaluation des programmes offerts en collaboration par plus d'un département, d'une faculté ou en collaboration avec une autre université demeure nécessaire en tenant compte du protocole d'entente qui doit comprendre des indications concernant les modalités d'évaluation périodique.

7. Rôles et responsabilités des instances dans l'évaluation des programmes

La démarche d'évaluation des programmes et la mise en place d'un processus rigoureux, lequel allie simplicité et souplesse, s'appuient sur les instances qui interviennent aux différentes étapes de l'évaluation.

Le rôle du vice-rectorat aux affaires académiques :
La vice-rectrice aux affaires académiques est responsable de l'application du protocole d'évaluation périodique des programmes d'études, aux trois cycles. Elle est appuyée dans cette tâche par le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, par le conseil académique d'évaluation des programmes (CAEP) et, au plan opérationnel, par les services de soutien à l'enseignement (SSE). La planification annuelle des programmes à évaluer est établie par la vice-rectrice en collaboration avec les doyens. Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle présente à la COMET le rapport final des programmes évalués.

Le rôle du vice-rectorat aux ressources humaines et à la planification :
Il fournit les données institutionnelles et les présente en début de processus aux responsables des programmes sous évaluation. Il assiste le CAEP dans les questions liées à la planification.

Le rôle des directions de facultés et de départements :
Dans les facultés, la responsabilité de l'évaluation des programmes relève du doyen. Ce dernier assure un suivi des travaux et s'assure du respect de l'échéancier par le président du comité d'autoévaluation. Dans les facultés départementalisées, ce suivi s'effectue en collaboration avec les directeurs de département.

Le rôle du Conseil académique d'évaluation des programmes (CAEP) :
Le CAEP, sous la responsabilité de la vice-rectrice aux affaires académiques, est responsable d'assurer la synthèse des dossiers d'évaluation. Il a aussi pour rôle de proposer au vice-rectorat aux affaires académiques les orientations du processus d'évaluation périodique des programmes d'études.

Nomination

- Le conseil académique d'évaluation des programmes est composé de quatre professeurs et d'un chargé de cours nommés par la vice-rectrice aux affaires académiques (VRAA), pour un mandat de deux ans, ainsi que du directeur de la planification qui siège comme observateur et consultant pour l'interprétation des données institutionnelles et pour l'évaluation des aspects reliés à l'évaluation des ressources
- La VRAA désigne les membres du CAEP en fonction de leur capacité à remplir le mandat, de leur intérêt pour l'évaluation des programmes et de leur représentativité disciplinaire au sein de la communauté universitaire.

Mandat

- Pour chaque dossier d'évaluation, ce comité aura pour mandat :
  - de vérifier la rigueur du processus d'évaluation afin d'en assurer la crédibilité;
  - de garantir la prise en compte d'une perspective institutionnelle tant dans l'évaluation du programme que dans la formulation des recommandations;
  - d'effectuer l'analyse de l'ensemble du dossier et d'en faire la synthèse;
  - de formuler des recommandations;
  - de rédiger un rapport qui inclut la synthèse, les points forts, les points faibles, les points à examiner par la Faculté et les recommandations.
- Le rapport est remis au vice-rectorat aux affaires académiques et au vice-rectorat aux ressources humaines et à la planification qui en prennent connaissance et l'adressent au doyen.

Le président ou la présidente du Conseil académique d'évaluation des programmes (CAEP) :

La vice-rectrice aux affaires académiques propose la personne qui assumera les fonctions de président ou de présidente du CAEP et qui a pour mandat de :

- Conseiller le vice-rectorat aux affaires académiques et le vice-rectorat aux ressources humaines età la planificatiion sur le processus d'évaluation et sur sa mise en œuvre;
- Collaborer à la supervision de la mise en œuvre du processus d'évaluation (par les conseillers) avec la directrice des services de soutien à l'enseignement;
- S'assurer de la validation des outils et des modalités d'évaluation par les instances appropriées;

Le rôle du comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP)

Le comité institutionnel est un sous-comité de la COMET.

Nomination

Le comité de nomination de la COMET désigne les membres du comité institutionnel d'évaluation des programmes.

Mandat

Le CIEP agit comme observatoire des pratiques d'évaluation des programmes au sein de l'Université de Montréal.

À ce titre, il a pour mandat :

- De présenter annuellement un bilan des activités d'évaluation à la COMET;
- De veiller au maintien de normes et de standards de qualité reconnus sur les plans national et international pour l'ensemble des activités d'évaluation des programmes d'études, à la lumière de l'évolution du contexte et des pratiques en évaluation;
- De favoriser une analyse globale des résultats des évaluations des programmes, d'identifier des enjeux institutionnels et de proposer des pistes de solutions;
- De formuler des recommandations pour améliorer le processus d'évaluation.

Composition

Le CIEP comprend sept membres:

- Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle est membre d'office,
- Trois professeurs,
- Un chargé de cours,
- Deux étudiants, dont un de premier cycle et un des cycles supérieurs.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle préside le comité.

Le rôle des conseillers des Services de soutien à l'enseignement (SSE):

Les conseillers des SSE ont pour mandat de collaborer à la mise en œuvre du processus d'évaluation. Ils conseillent les facultés dans la réalisation de leurs travaux d'autoévaluation. Ils organisent les séances d'information regroupant les intervenants concernés par l'évaluation des programmes de chacune des facultés (vice-doyens aux études, directeurs de programme et de département, membres des comités d'autoévaluation). Afin d'assurer l'efficacité et l'objectivité du processus, le personnel des SSE assure la collecte de données auprès des étudiants inscrits. De plus, les conseillers des SSE agissent à titre d'intermédiaires entre le comité d'autoévaluation et les différents services (entre autres auprès du Bureau de recherche institutionnelle [BRI] et de la Direction des bibliothèques) pour l'obtention de données nécessaires au processus d'autoévaluation. Le personnel des SSE coordonne l'organisation des visites d'experts externes et assure le suivi du calendrier des évaluations.

Les conseillers des SSE soutiennent le CAEP dans la réalisation de son mandat et participent à la rédaction de rapports-synthèses.

LES ÉTAPES D'ÉVALUATION :

Règle générale, le processus d'évaluation périodique d'un programme suit le parcours suivant :

1) Autoévaluation des programmes;
2) Évaluation par les experts externes;
3) Réactions au rapport des experts;
4) Synthèse et recommandations par le conseil académique d'évaluation des programmes (CAEP);
5) Préparation d'un plan d'action;
6) Dépôt de la synthèse et du plan d'action;

La phase initiale d'autoévaluation permet une réflexion à l'interne sur la situation d'un programme par la prise en compte de l'avis des personnes plus directement concernées (professeurs, chargés de cours, autres enseignants, étudiants, diplômés, etc.). Les experts externes assurent une évaluation objective du programme, grâce à leur crédibilité et à

une compétence reconnue dans la discipline. Le point de vue du vice-rectorat repose notamment sur les travaux du conseil académique d'évaluation des programmes mandaté pour préparer la synthèse du dossier d'évaluation. Le comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) prépare un rapport périodique sur l'ensemble du processus d'évaluation.

Le tableau ci-dessous présente chacune des étapes en y associant les rôles et les responsabilités des différentes instances concernées.

Étapes	Instances
1- Autoévaluation des programmes	***Le comité d'autoévaluation*** • Le doyen[2] ou son représentant désigne un responsable de l'autoévaluation. Ce dernier présidera le comité. • Le responsable de l'autoévaluation forme un comité composé de membres associés de près au programme, incluant des professeurs, des chargés de cours (s'il y a lieu) et des étudiants. • Ce comité peut, selon le cas, être le comité des études, le comité du programme ou un comité ad hoc. • Le comité rencontre le directeur de la planification pour obtenir les indicateurs préparés par le BRI et, le cas échéant, par tout autre service. • Dès l'enclenchement du processus d'autoévaluation, la direction facultaire et la direction universitaire (académique et planification ou autres) peuvent, s'il y a lieu, faire état au responsable de l'autoévaluation de préoccupations issues d'informations déjà disponibles pour aider à cerner quelques enjeux et à traiter certains problèmes ou des questions particulières. Cependant, il est important de ne pas négliger l'ensemble des critères d'évaluation. • Le comité d'autoévaluation consulte des professeurs, chargés de cours et autres enseignants associés au programme, des étudiants et des diplômés et, s'il y a lieu, des employeurs ou autres personnes concernées. • Le comité collige et analyse les informations et il est responsable de la préparation et de la rédaction du rapport d'autoévaluation. • Le comité bénéficie, au besoin, du soutien du bureau d'évaluation des programmes pour l'accompagner dans la démarche d'autoévaluation et s'assurer de la conformité du rapport aux attentes concernant les rubriques devant faire partie de ce rapport. ***L'assemblée départementale*** (*ou assemblée facultaire pour les programmes ne relevant pas d'un département)* • Le rapport d'autoévaluation est soumis aux membres de l'assemblée départementale ou facultaire concernée. Dans le cas d'un programme conjoint, le rapport est soumis aux deux parties concernées. ***Le doyen ou son représentant*** • Le doyen ou son représentant vérifie que le rapport correspond aux attentes et qu'il peut être transmis aux experts externes; il peut demander un avis à cet effet au Conseil de la Faculté. • Le doyen ou son représentant peut, dans certains cas, retourner le rapport au comité d'autoévaluation pour qu'il le complète ou qu'il précise certains points.

[2] Dans le cas de programmes issus de plus d'une faculté, les doyens des facultés concernées collaborent à toutes les étapes de l'évaluation; toutefois, il est utile que l'un des doyens soit identifié comme « porteur de dossier ».

Étapes	Instances
2- Évaluation par les experts externes	***Choix des experts externes*** • Des suggestions d'experts par le comité d'autoévaluation sont présentées au doyen ou à son représentant qui donne son avis sur le choix et sur l'ordonnancement des suggestions et les transmet au vice-rectorat aux affaires académiques. • La validation du choix des experts est effectuée par le vice-rectorat qui ne peut ajouter un nom sans avoir consulté la faculté. • 2 ou 3 experts seront retenus (minimum de 2) selon la situation. ***Visite des experts externes*** • L'organisation de la visite est coordonnée par les SSE en lien avec la faculté, le département (dans le cas d'une faculté départementalisée) et le comité d'autoévaluation. • Les SSE veillent à l'organisation des déplacements et de l'hébergement des experts externes. • Les visites des experts dans les unités sont sous la responsabilité de la Faculté (doyen et ses représentants) en concertation avec le Vice-rectorat aux affaires académiques. • La visite dure de 1 à 2 jours selon les programmes ou les regroupements de programmes à évaluer. • Il faut prévoir, dès la fin de la visite, une période de discussion entre les experts ainsi que la présentation, sous forme verbale, d'un rapport préliminaire aux divers responsables de l'Université (doyen, vice-rectrice ou leur représentant). ***Rapport des experts externes*** • La suggestion est faite aux experts externes de soumettre un rapport conjoint, à moins que ne se manifestent des divergences claires.

Étapes	Instances
3- Réactions au rapport des experts	***Le comité d'autoévaluation*** • Le comité d'autoévaluation est invité à formuler ses commentaires face au rapport des experts externes. ***L'assemblée départementale*** *(ou facultaire)* • L'assemblée concernée par le programme est elle aussi invitée à se prononcer sur le rapport des experts externes. ***Le doyen ou son représentant*** • Le doyen ou son représentant reçoit les réactions au rapport des experts de la part du comité d'autoévaluation ainsi que de l'assemblée départementale ou facultaire) concernée et peut ajouter son propre avis s'il le désire. • Le doyen ou son représentant transmet au conseil académique d'évaluation de programmes (CAEP) l'ensemble du dossier d'évaluation (rapport d'autoévaluation, rapport des experts externes, réactions au rapport des experts).

Étapes	Instances
4- Synthèse et recommandations par le conseil d'évaluation des programmes	***Le conseil académique d'évaluation des programmes (CAEP)*** À cette étape, le CAEP est responsable d'assurer la synthèse des dossiers d'évaluation. • Conformément au mandat qui lui est confié, le CAEP rédige un rapport qui inclut la synthèse, les points forts, les points faibles, les points à examiner par la Faculté et les recommandations. • Le rapport du CAEP est remis au vice-rectorat aux affaires académiques qui en prend connaissance et l'adresse au doyen.

Étapes	Instances
5- Préparation du plan d'action	À la lumière du rapport produit par le CAEP et sur la base des consultations auprès des responsables de programmes, le doyen (en collaboration avec le directeur de département, le cas échéant), prépare un projet de plan d'action. Ce plan d'action est discuté lors d'une rencontre avec la direction de l'Université (habituellement les affaires académiques et la planification). Les discussions ont pour objectif de valider le plan d'action quant à ses modalités, notamment en ce qui touche aux ressources humaines et matérielles. La version finale du plan d'action est communiquée aux assemblées départementales et facultaires.
6- Dépôt de la synthèse et du plan d'action	La synthèse du rapport du CAEP accompagnée de la version finale du plan d'action constituent le **rapport final** qui sera transmis à la commission des études par le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle.

Suivi de l'évaluation des programmes

Le doyen et les composantes facultaires sont responsables de l'implantation du plan d'action; la vice-rectrice aux affaires académiques assure un suivi de cette implantation auprès du doyen.

La vice-rectrice fait rapport annuellement à la Commission des études et au Comité de la planification de l'état d'implantation des divers plans d'action ayant fait suite aux évaluations des programmes.

Diffusion des bilans des évaluations

La diffusion publique des bilans relatifs aux évaluations est assurée par le vice-rectorat aux affaires académiques.

Pour la première version du protocole :

Les membres du Groupe de travail sur l'évaluation des programmes (GEP)

- AZDOUZ Rachida, vice-doyenne aux études, Faculté de l'éducation permanente
- BLONDIN Jean-Pierre*, directeur adjoint, département de psychologie - Faculté des arts et des sciences
- BELISLE Normand, vice président de l'AGEEFEP
- CARTILIER Louis, professeur titulaire, Faculté de pharmacie
- CLOUTIER Claudette T., vice-présidente AGEEFEP
- DAVID Hélène*, vice-rectrice adjointe aux études, (Présidente)
- DESMARAIS-TREMBLAY Maxime, coordonnateur aux affaires académiques des cycles supérieurs, FAÉCUM
- DRIDI Houssine*, conseiller en développement, CEFES[1]
- DUBREUIL Nicole*, vice-doyenne, Faculté des études supérieures
- FONTAINE France*, consultante en évaluation
- FORGET Jocelyn, responsable de formation professionnelle et chargé de cours, Faculté des arts et des sciences
- LALANDE Raymond, vice-doyen aux études de premier cycle, Faculté de médecine
- LAURIER Michel, doyen, Faculté des sciences de l'éducation
- MAILHOT Claude*, professeure titulaire, Faculté de pharmacie
- NORMANDEAU Sylvie, vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences
- PETERS, Éric, coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle, FAÉCUM
- PROULX Jean-Pierre, professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation
- SIMONET Pierre, vice-provost et vice-recteur à la planification
- ST-LOUIS Jean, professeur titulaire, Faculté de médecine
- VÉZINA Martin, coordonnateur aux affaires académiques de 2ième et 3ième cycles, FAÉCUM
- VIEN Louis-Philippe, coordonnateur aux affaires académiques de 1er cycle, FAÉCUM

* Membres du sous-groupe de travail chargés de préparer les documents

Pour la version révisée du protocole :

- AZDOUZ, Rachida, directrice des Services de soutien à l'enseignement
- BLEAU, Gilles, vice-doyen adjoint, Faculté de médecine
- BLONDIN, Jean-Pierre, vice-recteur adjoint aux études de premier cycle
- BOISVERT, Anne-Marie, vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification
- DAVID, Hélène, vice-rectrice aux affaires académiques
- DUBREUIL, Nicole, professeure titulaire, Faculté des arts et sciences
- MAILHOT, Claude professeure titulaire, Faculté de pharmacie